



Facturation abusive d'xxxxxx pour un colis en import

Par **Eko**, le **22/12/2008** à **19:07**

Bonjour,

Il y a quelques temps j'ai commandé un colis aux Etats Unis, d'une valeur de 100\$ US (environ 70 euros) colis livré sans probleme par xxxxxx qui ne m'a rien demandé sur le coup et 2 semaines apres je recoi une facture de 45 euros de la part d'xxxxxx comprenant, 30 euros de frais de douanes (ce que je trouve deja assez excessif) + 15 euros pour l'avance qu'ils ont fait.

Suite a cela j'ai envoyé un mail depuis leur site demandant des precisions et justificatifs concernant cette facture, reponse evasive de leur part, je repond a nouveau en expliquant BIEN ce que j'attend, copie de la facture de la douane + justificatif qui indique que je dois payer les 15 euros supplémentaires. Reponse evasive a nouveau. Ce a quoi je repond que ces histoires de frais cachés me semblent plus que douteuses et que s'ils ne sont pas capable d'envoyer des documents officiels, je ne les pairai pas. Plus de reponse (c'etait il y a 3 semaines) et la je recoi dans ma boite au lettre une facture de 3.80 euros de frais supplémentaires de retards de paiement.

Je me demande quelle est maintenant la marche a suivre, dois je faire le mort en feignant de n'avoir pas reçu cette facture ? Peuvent ils m'obliger a payer ces 15 euros de frais supplémentaire alors que je n'ai signé aucun papier m'y engageant ? Suis je meme obligé de payer pour rembourser les frais de douane sachant que je n'ai jamais demandé a ce qu'ils m'avancent et qu'en plus ils ne sont pas capable de me sortir le moindre papier officiel ?

Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **Nilucius**, le **13/01/2009** à **14:22**

Bonjour,

J'ai exactement le même cas que vous, avec un appareil photo numérique. 2 relances d'xxxxxx reçues par courrier à ce jour avec majoration de la facture... mais sans accusé de réception...

En ce qui me concerne, je fais le mort. L'expéditeur m'avait certifié 0€ de frais de ports sur sa

facture. Moi j'ai reçu mon produit payé au prix initial avec 40€ de frais de douane et autres débilités/arnaques demandées par xxxxxx.

Je peux dores et déjà vous affirmer qu'il n'y aura pas un radis qui sortira de ma poche. J'attends leur mise en demeure précisée dans un dernier courrier aujourd'hui (je ne signerai pas l'AR le jour venu -> retour à l'expéditeur sachant qu'ils adressent leurs courrier à l'adresse de livraison chez mes parents... "n'habite pas à l'endroit indiqué"). Ils seront fatigués avant moi.

J'attends la suite

Par **Shanael**, le **07/05/2010** à **21:24**

G EU UN PROBLEME IDENTIQUE SAUF QUE MOI IL MONT DEMNDE 133 EUROS !! ET QUE G DU PAYER AU LIVREUR DIRECTEMENT G LES AI APPELER ET MONT INFORME QUE CETTE ARGENT ETAIT POUR MON FOURNISSEUR ALORS QUE MON FOURNISSEUR MA DEJA DEBITE !!

JE SUIS TRES DECUE ET NE SAIS QUOI FAIRE....

Par **MarionnnHL**, le **09/03/2012** à **18:16**

Bonjour

Moi j'ai un petit probleme avec xxxxxx assez enbétant

J'ai passée une commande sur Victoria Secret , un site ou je passe des commandes depuis 1 ans et ou il n'y a jamais eu de problemes.

Depuis 2 jours je recois des courriers d'xxxxxx , 1 justificatif et 1 facture de 100 euros, mais je n'est toujours pas recus les 2 colis que j'attend .. je m'inquiete car il y en a pour une valeur de 200 euros.

Pourriez vous m'aider , mercii

Par **Pierreaa**, le **11/02/2014** à **17:21**

Pétition contre les frais de port abusifs en douane pratiquée par les sociétés de transports. Acheter hors de l'UE sans frais de port + la TVA oui mais pas pour ensuite devoir payer 20 euros de frais de dossier.

<http://www.xxxxxx>

Chercher l'erreur Chine France frais de port gratuit.
France votre adresse 20 euros supplémentaires.

Par **Mélooooo**, le **08/04/2016** à **09:55**

Oui il doit avoir escroquerie car cela est aleatoire, cela fait 6 ans que je fais de limportation et la jai reçu une facture de xxxxxx de 428euro a regler, une facture vraiment pas en bonne et due forme, pour 15kg de marchandises et 10usd de frais de marchandise.

Je maprete a aller porter plainte, qui veut se joindre a moi contre xxxxxx, merci de me contacter

Par **SabineWyts**, le **13/04/2016** à **22:07**

Je n'ai jamais rencontré ce genre de mésaventures mais cela ne m'étonne guerre de la part d'une entreprise ...

Par **cc76**, le **25/08/2017** à **13:59**

Vous êtes nombreux à avoir exposé vos litiges avec xxxxxx, mais quelles ont été les suites données à vos réclamations ?

Pour ma part, xxxxxx me réclame 27,60 euros de "frais présentation colis en douane" alors qu'ils m'ont déjà taxé de 39,60 euros (TVA + frais d'avance de fonds).

Pour un colis d'une valeur de 69€, 67,40 euros de frais c'est du délire !

Par **velociraptor en colere**, le **11/02/2019** à **11:30**

Pareil!

J'ai commandé un jouet aux USA. Je n'ai pas pu le commander en France ni en Europe car le fabricant est américain et est le seul à les vendre.

Valeur du jouet : 35\$, frais de port : 43€ soit un total de 78\$ (69€).

L'envoi a été effectué via xxxxxx. Hier, je reçois un email de ces derniers m'expliquant que j'au rais des frais de dédouannement qu'ils décrivent de cette façon :

Frais d'importation

REMARQUE : la valeur totale utilisée pour le calcul de l'ensemble des frais liés aux droits de douane est 0,00.

Frais gouvernementaux: 12,00

Frais de courtage: 15,00

Frais de fret: 0,00

T.V.A: 3,00

Total : 30.00€

Etant "surpris" (c'est le moins que l'on puisse dire!) d'avoir à payer quasiment la même somme de "frais" que le jouet en plastique lui-même, j'ai appelé le service des douanes française.

La personne que j'ai eu au téléphone a su me dire que normalement, je devrais avoir à payer la TVA à hauteur d'environ 14€ (elle s'applique sur l'objet + les frais de port).

Il m'a expliqué que les "frais de courtage" en gros, c'est ce que xxxxxx se met dans la poche pour avoir livré mon colis (alors que j'ai payé 43\$ de frais de port lors de mon achat!!!).

Quant aux "frais gouvernementaux", il n' pas su m'expliquer de quoi il s'agissait.

Bien évidemment, il est totalement hors de question que je paye cette somme. Je veux bien payer la TVA, je suis pas un truand, mais pour le reste, xxxxxx peut bien aller se faire ***** !

La solution pour laquelle j'ai opté a consisté à demander à me faire livrer en point relais xxxxxx, en espérant qu'au point relais on me remette le colis sans rien me demander et qu'ensuite je ne réponde jamais aux courriers de relance et de menaces d'xxxxxx.

Je compte également modifier mon adresse sur le site d'xxxxxx afin que leurs courriers soient envoyés à une adresse qui n'existe pas.

Je ne sais pas comment va se passer la suite de cette histoire, mais c'était pour faire part de mon expérience avec ce transporteur.

Je déconseille donc puissance 1000 de passer par ce transporteur pour vos achats hors UE.

En 15 ans de commandes internationales, c'est la première fois que ce transporteur m'est imposé mais également la première fois qu'on essaye de me faire payer des frais farfelus.

Par **Elfaria**, le **26/11/2023** à **12:27**

Bonjour

Pour ma part j'ai effectué une commande début 2021 , j'avais du payer par PayPal 52€ (15+3+34) pour une bague déclarée à 44€ pourtant .

J'ai contacté xxxxxx par divers biais , je n'ai jamais eu une seule réponse de leur part, idem quand je demandais une preuve , un justificatif des frais , comme vous .

J'ai donc fait un litige PayPal en me disant qu'ils allaient me répondre du coup .

Et bien non, ils ont fait les morts .

PayPal a du coup clos le litige en ma faveur, me remboursant.

Or 2.5 ans après , je reçois un courrier soit disant de relance et de menaces de leur part.

Courrier avec un tampon L AR , dans ma boîte aux lettres .

Alors non seulement ils ne répondent pas à nos demandes , mais en plus ils disent que je n'ai pas répondu à leur précédent courrier que je n'ai jamais reçu.

Je ne sais pas quoi faire.

De base je demandais juste comment ça se faisait que le tarif soit aussi élevé pour une valeur déclarée à 40 ou 44€ de mémoire , concernant ma commande , et les justificatifs de douanes . Afin de régler la somme juste .

Je n'ai plus jamais utilisé leur service depuis, fini .

Légalement je ne suis même pas sûre qu'au delà de deux ans ils puissent me réclamer cette somme? C'est du grand n'importe quoi

En plus après que le litige fut clos ils m'ont envoyé un document "facture réglée"

Par **miyako**, le **27/11/2023** à **22:06**

Bonsoir,

La réponse juridique à ces problèmes :

1/Vous n'avez pas donné mandat à xxxxxx pour faire les déclarations de douane à votre place et ils auraient dus vous faire payer à réception ,ou alors c'était à vous de récupérer le colis à la douane .Quant aux frais ,ils sont compris dans les frais de transport ..Bien lire les conditions générales du transporteur qui auraient du vous être adressée avant l'envoi.

2/ La prescription des factures est de deux ans pour un particulier ,5 ans pour un pro

3/Il faut bien distinguer sur la facture la TVA(20%) et les taxes de douanes .Cela figure sur un reçu délivré par les douanes

4/ Le vendeur US aurait du informer l'acheteur (particulier) des conditions de transport ,de douane et de TVA et des des frais d'exportation

Donc effectivement il ne faut pas payer ,mais attention ,vous risquez de recevoir des relances de la part d'officines de recouvrement .Dans ce cas ,également ne pas répondre .Si vous recevez un recommandé AR ,montrez le immédiatement à un avocat qui tient les permanences juridiques du barreau de votre ville (sur rendez vous et renseignement en mairie)Il faudra alors y répondre avec les textes correspondant à votre refus de paiement.(Non mandat xxxxxx, non communication des conditions générales du transporteur)

Cordialement

Extrait des CGU de ce forum :

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques. L'Internaute veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).